

Département de la
Haute-LoireArrondissement
D'YSSINGEAUXCommunauté de
Communes
LOIRE SEMENE**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**
REUNION DU 11/04/2023
DECISION N° 20230411_B_034

Etaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Yves BOMPUIS, Christine BONNEFOY, Martine GINET
Étaient excusés représentés :: Patrick Bruno MARCON
Pouvoir à Emmanuel SALGADO, Nathalie JOLIVET : Pouvoir
à Claude VIAL

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du
13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil
Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Administration Générale :
**Objet : Contrat d'apprentissage à passer avec le CFA ADASA en faveur de Madame
Manon CROZE**

Le Bureau,

N° 20230411_B_034

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Valide le contrat d'apprentissage avec le CFA ADASA dans le cadre d'une
formation BPJEPS en faveur de Madame Manon CROZE
Du 03 avril 2023 au 02 avril 2024
Rémunération : 53 % du SMIC
Montant :
 - o 5 800 € pris en charge par le CNFPT
 - o 500 € au titre du premier équipement pédagogique pris en charge
par la Communauté de Communes Loire Semène
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit contrat d'apprentissage.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 11 avril 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET

